



Service administratif de rajustement
des pensions alimentaires pour enfants

FORMULAIRE D'ENTENTE RELATIF À CERTAINS TYPES DE SALAIRE

N° de dossier SARPA : _____

**Nom du parent dont les revenus
doivent faire l'objet d'une entente :** _____

Il s'agit d'un revenu qui comprend un salaire reçu d'une entreprise, d'une société, d'une association ou d'une fiducie dont le parent est actionnaire majoritaire ou administrateur, dirigeant, associé, fiduciaire ou qui appartient à un membre de sa famille. (Exemple : un parent, un frère, une sœur, une tante, un nouveau conjoint, un cousin, etc.)

- Salaire brut établi pour l'année 2023 : _____ \$
- Salaire brut prévisible pour l'année courante : _____ \$

Nous consentons à ce que les revenus applicables de _____
(nom du parent dont les revenus doivent faire l'objet d'une entente) soient établis aux montants indiqués ci-dessus aux fins du rajustement de la pension alimentaire par le SARPA.

Nous comprenons que le SARPA n'a pas vérifié l'exactitude du montant des revenus applicables, qu'il ne fournira aucun avis juridique aux parents et que nous pouvons obtenir un avis juridique indépendant.

Nous comprenons que le SARPA rajustera la pension alimentaire pour enfants à la date de la demande de rajustement en tenant compte des variations du revenu de l'un ou de l'autre parent ayant servi à établir la pension dont le rajustement est demandé.

Nous comprenons que le SARPA rajustera la pension alimentaire rétroactivement à (1) un an avant la date de la demande lorsque le revenu d'un ou de l'autre parent a augmenté, et ce, pour chacune des périodes au cours desquelles ce revenu a augmenté.

↓
Initiales des 2
parents

Nous reconnaissons être informés que toute personne qui fait une déclaration qu'elle sait fausse ou trompeuse ou aurait dû le savoir, ou transmet un document sachant que celui-ci contient un renseignement faux ou trompeur ou aurait dû le savoir, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 5 000 \$¹.

Nous reconnaissons être aptes à signer le présent formulaire d'entente et nous déclarons comprendre sa portée et ses conséquences.

Nous déclarons qu'aucune pression n'a été exercée ni aucune promesse ou représentation n'a été faite par un parent sur l'autre afin de signer le présent formulaire d'entente.

Nous comprenons que le présent formulaire d'entente sera valide uniquement lorsque les deux parents l'auront signé.

Nous comprenons que le SARPA effectuera le rajustement de la pension alimentaire conformément aux règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants et qu'il n'exercera aucune appréciation judiciaire au moment de calculer le montant de pension alimentaire rajusté.

Signature du parent 1 : _____ **Date :** _____

Signature du parent 2 : _____ **Date :** _____

¹Art. 24 de la Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants.